

LE CHATEAU D'ENGHIEN

ET SES SERRES EN 1794

Le gros registre in-folio des « Inventaires du mobilier des émigrés, 1794 », qui se trouve aux archives d'Ath (1), renferme concernant la ville d'Enghien, ceux de la béguine Clément, supérieure du béguinage (2), du citoyen Mary, du greffier Pater-nostre, du receveur des États, Pierchon. Ces inventaires, faits par François Taintenier, commissaire pour le district d'Ath, le 16 vendémiaire, 3^e année de la République (7 octobre 1794), ne renferment rien d'intéressant. Il en est de même de celui beaucoup plus long auquel on procéda le même jour au château du duc d'Arenberg, grand nombre de curiosités et de richesses artistiques ayant très probablement disparu dans l'auto-da-fé révolutionnaire que les sans-culottes allumèrent dans la grand'cour du château lors de l'invasion (3). C'est à peine si dans les 32 pages (pp. 141 à 157 recto et verso) de cette longue énumération, nous trouvons quelque détail digne de remarque.

Citons donc, dans une chambre, « un instrument garni d'un miroir ou chambre obscure », « un plan d'une partie du parcq

(1) FOURDIN, *Inventaire des archives de la ville d'Ath*, 2^e partie, pp. 159-160.

(2) MATTHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien*, p. 593.

(3) Cf. MATTHIEU, p. 166.

d'Enghien (1) », un thermomètre triangulaire, un tableau représentant un guerrier, un tableau n° 851. Nulle part, en parlant de tableaux, le commissaire ne s'est montré aussi prolix. Il se contente de dire : deux tableaux, huit tableaux, etc.

Au pavillon, à gauche en entrant, au second étage, dans la chambre à gauche en montant : une carte figurative de la principauté de Rebecq (2), une idem d'Opprebais (3), dans sa caisse. — Au premier étage, un coffre contenant dix chasubles, dix étoles, dix brassiers, dix couvertures de calice, huit surtout idem, une « boîte à corporal », une petite boîte contenant deux reliquaires (4). — Dans une autre chambre : 4 tables de bois dont une avec une presse à cacheter aux armes du ci-devant duc d'Arenberg. — Au rez-de-chaussée, chambre voûtée en entrant à droite dite d'archives : une grande quantité de papiers écrits, cinquante-sept coffres remplis de idem. — Aux remises : deux sirènes en bronze, un sanglier idem (5). — Aux archives, chez le capitaine de chasse : une chambre dite archives remplie de papiers, cinq coffres pleins de idem.

Au corps du château, 3^e étage, corridor dit du petit garde-

(1) Est-ce celui que fit Dufour en 1789? Cf. MATTHIEU, p. 167. — *Annales du Cercle Archéologique d'Enghien*, t. III, p. 290.

(2) Voyez WATERS, *Les Communes belges, Canton de Nivelles, Rebecq*, p. 170. « Les Sires d'Enghien avaient à Rebecq haute, moyenne et basse justice..... Les seigneurs d'Enghien se qualifiaient quelquefois princes de Rebecq ou relevaient leur seigneurie à titre de principauté (*principaetscap van Rebecq*, relief du 17 mars 1608; *prinsdom van Rebecq*, relief du 22 décembre 1635). L'usage seul autorisait cette prétention, qui n'eut sans doute d'autre origine que la grande importance de la terre d'Enghien et la puissance des familles d'Enghien, de Luxembourg, de Bourbon, d'Arenberg, auxquelles elle appartenait successivement. »

(3) Le duc d'Arenberg était seigneur d'Opprebais. Cf. WATERS, *Canton de Jodoigne*, p. 88.

(4) Cf. MATTHIEU, p. 169.

(5) Cf. MATTHIEU, p. 186.

meuble, au dessus du corridor : une quantité de vieilles boiseries et plans en bois. — Au second corridor, 2^e étage, au grand garde-meuble : le modèle d'une gondole en fer blanc, deux pieds de table inscrustés d'ivoire.

Dans les trois chambres à côté du garde-meuble, dites : J.-J. Rousseau (1) : huit tableaux, une boiserie de devant d'autel, trois armoires garnies en cuivre. — Dans la chambre dite de Voltaire : deux tableaux. Dans la chambre dite du comte Figuerola..... Dans la chambre dite pigeonier n° 10..... Dans la chambre n° 4 et suivante dite joquette : trois tables de stuc avec figures, huit tableaux d'église. Venait une série de salles et de chambres servant d'hôpital, notamment la chambre du pharmacien, dite du ci-devant duc. Elles ne renfermaient guère que des lits.

Dans le magasin des figures de marbre et plâtre : plusieurs figures en marbre et plâtre endommagées. — A la chaumière, au dernier étage, dans la chambre n° 6, un satyre en bronze. — Au pavillon des berceaux : deux pots pourris de stuc dont un fictif.

Tout le reste n'est qu'une énumération de commissaire-prieur et sous ce rapport cet inventaire ressemble aux autres du registre. Mais lorsqu'il s'agit des plantes, le château d'Enghien se distingue absolument de toutes les demeures dont on nous fait connaître le mobilier et où l'on nous montre bien rarement quelques lauriers et quelques orangers.

A l'orangerie, se trouvaient : cent et seize orangers, sept lauriétains (*sic*), onze lauriers, neuf myrthes, huit grenadiers, huit alexandres, vingt-sept petits myrthes, onze dito jasmins, deux magnolia, différents autres arbrisseaux et plantes botaniques.

(1) Voyez le motif de ces appellations dans MATTHIEU, pp. 148 et 183. L'inventaire porte Jean-Jacques au lieu de Jean-Baptiste. On comprend qu'en 1794 la célébrité du philosophe ait éclipsé celle du poète. — Il n'y avait sans doute pas plus de livres en 1794 que lorsque Voltaire en signale l'absence en 1736, car on n'en mentionne pas un seul.

niques, quatre vases de stuc, deux pots pourris dito, deux groupes de marbre blanc, l'un représentant l'Enlèvement de Proserpine et l'autre l'Enlèvement des Sabines (1).

Au parterre du sanglier (2) huit myrthes, dix-sept lauriers, neuf grenadiers. Au parterre vis-à-vis du château du côté de l'escalier de bois, vingt-neuf lauriers, une statue représentant un hercule (3). — Au jardin botanique et potager : cinq serres dont trois doubles, la plupart des murs garnis d'arbres fruitiers.

On y joignait la note des plantes existantes dans les serres chaudes et froides donnée par le citoyen Vandenbranden. Nous la publions ci-après en rectifiant l'orthographe chaque fois que cela est nécessaire.

LISTE DES PLANTES DES SERRES CHAUDES ET FROIDES QUI APPARTENOIENT AU DUC D'ARENBERG EN CAS QU'IL AUROIT REFORMÉ SA COLLECTION (4)

Agave americana.	Amaryllis formosissima.
Aletris guineensis.	» vitata.
» hyacinthoïdes.	Amomum zingiber.
Aloe perfoliata arborescens.	» zerumbet.
» ferox.	Andromeda mariana.
» hagiformis.	» panicula.
» verrucosa.	» racemosa.
» viscosa.	» myrtifolia.
» triangularis.	Anthericum frutescens.
Amaryllis belladonna major.	Arctotis aspera.
» reginæ.	Arduinia bispinosa.

(1) Cf. MATTHIEU, p. 186.

(2) Cf. MATTHIEU, p. 186.

(3) Sans doute, le rond d'Hercule, MATTHIEU, p. 182.

(4) Il y en a toujours deux de chaque sorte sauf dans certains cas indiqués.

Arum pictum.	Coffea arabica.
» trilobatum.	Columnnea humilis.
Arundo bamboa.	» scandens.
» donax versicolor.	Cotyledon orbiculata.
Asclepias fruticosa.	» minor.
» curassavica.	Crassula quadrangularis.
Azalea viscosa alba.	» portulacarea.
Baccharis neriifolia.	Crinum americanum.
» ivæfolia.	Croton sebiferum.
Bignonia sempervirens.	» cascarilla.
Buphtalmum frutescens.	Cyclamen indicum.
Cactus tetragonus.	Dioscorea bulbifera.
» hexagonus.	Diosma ericoides.
» heptagonus.	» imbricata.
» grandiflorus.	Dracocephalum canaricum.
» ficus indicus.	Dracœna ensifolia.
» flagelliformis.	Dracontium pertusum.
Canna indica.	Duranta Plumierii.
» lutea.	Erica herbacea.
Calla æthiopica.	» tubiflora.
Carduus casabonæ.	Eriocephalus africanus.
Caryota urens (1 seul).	Eugenia jambos.
Cassyta filiformis.	Euphorbia cotonifolia (1 ex.).
Celastrus pyracanthus.	» padifolia.
Centaurea laciniata.	Ficus religiosa.
Ceriferum squarosum.	» racemosa.
Cestrum vespertinum (1 seul).	» indica.
» diurnum.	» nitida.
Cineraria amelloïdes.	» Benjamina.
» populifolia.	Fuchsia coccinea.
Citharexylum quadrangulare.	Galega rosea.
Cistus pilosus.	Gardenia florida flo. pleno.
» halimifolius.	Geranium zonale.

Geranium flo. igneo.	Hypericum tomentosum.
» fol. aureo varieg.	Iberis sempervirens.
» fol. argen varieg.	» gibraltarica.
» papilionaceum.	Jasminum grandiflorum.
» carnosum.	» azoricum.
» peltatum.	» odoratissimum.
» vitifolium.	Justicia adathoda.
» capitatum.	» hyssopifolia.
» odoratissimum.	Jatropha urens.
» alchemilloïdes.	Kalmia angustifolia.
» rodilans.	Lantana salvifolia.
» quercifolium.	» scabra.
» palmatum.	Lavandula multifida.
» trigonum.	Limodorum tuberosum.
» fol. varieg.	Lobelia longiflora.
» lævigatum.	Lycium japonicum.
» suavum.	Magnolia grandiflora.
» inquinans.	Mahernia pinnata.
» lacerum.	Malpighia urens.
» tubulare.	» angustifolia.
» hermanifolium.	Martynia perennis.
Gnaphalium ericoïdes.	Melianthus major.
Gesneria tomentosa.	Mimosa sensitiva.
Gorteria ringens.	» farnesiana.
» » fruticosa.	» glauca.
Halesia lucida.	» virgata.
Heliotropium peruvianum.	Musa paradisiaca (un).
Hibiscus mutabilis.	Myrica cerifera.
» liliaceus.	» varia.
» populneus.	Myrtus communis.
» malvaviscus.	Nerium oleander.
» manihot.	» flo. albo.
» spinifer.	» divaricatum.

Nyctanthes Sambac.	Rivina humilis.
Olea Europea.	Rhododendron ponticum.
» fragrans.	» maximum.
Ornithogalum.	Rhus tomentosum.
Passerina filiformis.	» lucidum.
Passiflora seratifolia.	Royena hirsuta.
» murucuja.	Saccharum officinarum.
» holosericea.	Salvia canariensis.
» glabra.	» africana.
» suberosa.	Sempervivum arborescens.
» foetida.	Smilax aspera.
» vespertina.	Solanum igneum.
Petiveria alliacea.	» sodomeum.
» fol. varieg.	» farinosum.
Philadelphus aromaticus.	» quercifolium.
Phylica ericoïdes.	» pseudocapsicum.
» myrtifolia.	Sonchus radicans.
» plumosa.	Tradescantia bicolor.
Phylis nobilis.	Teucrium lucidum.
Phyllanthus grandifolia.	» rosmarinifolium.
» angustifolia.	» canescens.
Plumbago zeylanica.	» marum.
» rosea.	Trichomanes Canariensis.
Polyanthes tuberosa.	Urtica nivea.
Polypodium aureum.	Vaccinium amœnum.
Portlandia hexandria.	Xylophylla latifolia.
Protea conifera.	Yucca draconis (un).
» saligna.	L'on doit ajouter à cette
Psoralea bituminosa.	collection six cents pots de
» palestina.	plantes d'ananas.
Punica granatum.	

Fait au parc d'Enghien, le 9 vendémiaire, l'an 3^e de la rép.
(Est signé) : VANDENBRANDEN.

La liste des plantes est suivie de la pièce suivante :

Comme le but de S. A. S. Madame la Duchesse est de se procurer une très belle collection de plantes de serres chaudes et serres froides, et que cela se fait avec la plus grande économie possible, je prends la liberté de lui en procurer une :

1° Comme la place que son Altesse destine à ses plantes n'est pas fort considérable, il me paroît que quand Madame la Duchesse a une couple de plantes de chaque espèce tant que la serre est remplie, cela est suffisant.

2° Que Son Altesse me donne le plein pouvoir d'acheter des plantes pour mon compte, de les multiplier de même que celles que Son Altesse a déjà dans ses serres.

3° Le plein pouvoir d'acheter des graines pour moi et de les élever.

4° Qu'il devra rester *fixe* dans les possessions de Son Altesse deux plantes de chaque espèce et variété provenant de la multiplication des plantes en général et des graines que j'achèterai.

5° Qu'il me sera permis de vendre le superflu de deux plantes de chaque espèce que j'aurai dans toute la collection.

6° Que je serai obligé si une plante vient à mourir *de celles que Son Altesse a achetées*, de la remplacer par une autre plante de la même espèce que j'achèterai, moyennant toutefois que la somme des plantes à acheter n'est pas plus forte que la somme des plantes vendues.

7° Que tous les pots que je vendrai, je serai obligé d'en faire faire d'autres à leur place et cela à mon compte.

Par un tel arrangement S. A. S. jouiroit d'une très belle collection des plantes, sans aucun frais d'achat ni d'entretien, il resteroit seulement à Son Altesse les frais de la culture qui sont à peu près les mêmes pour cinq cents plantes comme pour mille. D'ailleurs Son Altesse Madame peut observer qu'il sera

toujours de mon intérêt autant que du sien d'avoir toujours les plantes bien entretenues et la collection aussi grande qu'il est possible.

P. S. 8° Comme je suis assez heureux dans la multiplication des ananas, il faudroit que Son Altesse laisse à mon profit pour la collection des plantes, le superflu des jeunes plantes d'ananas que je suis à présent souvent obligé de jeter.

Fait au château d'Enghien, le 12 octobre 1789, étoit signé : *Vandenbranden*. Plus bas est signé : J'accepte ces propositions : *la duchesse régnante d'Arenberg*, le vingt octobre mil sept cent quatre-vingt-neuf.

En vertu de ce contrat il est clair que toutes les plantes de serres froides et serres chaudes plus que deux de chaque sorte, sont la propriété du soussigné; de plus, comme il est expressément dit que les deux susdites plantes (à moins qu'il n'en existe qu'une) devoient rester fixes dans la collection, si en cas, cette collection venoit à être dissoute, selon l'interprétation que le soussigné a eu verbalement avec la duchesse d'Arenberg, il restoit encore en droit de reprendre toutes les espèces qu'il a acheté et desquelles il tient encore les mémoires et quittances des payements.

Enghien, le 9 vendémiaire l'an 3° de la république.
Étoit signé : VANDENBRANDEN.

Ce Vandenbranden s'appelait Théodore-Joseph; il était né à Bruxelles en 1764; il épousa à Enghien, le 6 septembre 1788, Marie-Augustine Dufour dont il eut postérité.

En l'an VII, il est qualifié de « botaaniste, domicilié au parc du ci-devant d'Arenberg ».

JULES DEWERT.

Ath, novembre 1897.